

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 18 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 12 novembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU.

A donné pouvoir : Charlotte de VILLIERS à Laydie PASQUIER

Absent(e)s : Éric RETAILLEAU, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD,

Secrétaire de séance : Virginie AUDUREAU

2025-61-06 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE REPAS DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle le repas organisé en fin d'année pour les élus et les agents de la commune et propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- fixer la participation de la commune à hauteur des frais réels jusqu'à 40 € par personne maximum (élus et agents) ; les conjoints prenant à leur charge leurs frais de repas ;
- l'autoriser à émettre le mandat correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 19/11/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthé

